



Communauté de Communes du
Pays de Cruseilles

DEMANDE DE BRANCHEMENT NEUF

EAU POTABLE, EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES

VOTRE DEMANDE CONCERNE :

- Branchement eau potable Branchement eaux usées Branchement eaux pluviales

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

◆ Adresse du demandeur :

- Madame Monsieur

Nom/Raison sociale : Prénom.....

N° de rue/Rue :

Code postal : Ville :

Tél. domicile : Tél. travail :

Tél. mobile : E-mail :

- Propriétaire Lotisseur/aménageur Autres

◆ Adresse précise du branchement à réaliser :

Rue/Lieudit :

Ville :

Référence cadastrale : Section..... N° parcelle.....

Numéro de l'autorisation d'urbanisme (si présent) :

◆ Adresse à laquelle envoyer le devis et la facture (si différente de l'adresse du demandeur) :

Nom/Raison sociale : Prénom :

N° de rue/Rue :

Code postal : Ville :

Cadre réservé aux services de la CCPC

Numéro de dossier : Reçu le : /..... /.....

Numéro de devis : Envoyé le : /..... /..... Reçu le : /..... /.....

Entreprise : OS envoyé le : /..... /..... Exécuté le : /..... /.....

Numéro de facture : Envoyé le : /..... /.....

Vérification des pièces obligatoires :

- plan de situation plan de masse (avec emplacements souhaités des branchements)

ELÉMENTS GENERAUX CONCERNANT VOTRE PROJET

◆ **Votre projet concerne :**

- Une maison particulière
- nombre d'équipements sanitaires (point d'eau) :
- Un immeuble :
- nombre d'appartements :
 - nombre d'équipements sanitaires par appartement (point d'eau) :
- Un établissement artisanal ou industriel :
- de type :
 - débit souhaité :
 - superficie de l'exploitation :
- Une activité agricole :
- de type :
 - débit souhaité :
 - Nombre de tête de bétail :

S'agit-il de travaux sur une construction existante datant de plus de 2 ans ?

- Oui Non

Si oui, remplir l'attestation TVA à 10% jointe à la présente demande, dûment remplie et signée.

◆ **Mise en service immédiate de votre branchement eau potable après la fin des travaux :**

- Oui Non

Si oui, merci de signer le contrat d'abonnement de la CCPC et de nous le renvoyer avec le devis.

BRANCHEMENT EAU POTABLE

◆ Afin de nous permettre de mieux évaluer les éléments techniques de votre projet, merci de nous indiquer si vous possédez :

- une piscine
- un arrosage automatique d'un débit de :
- un équipement balnéo :

Autres précisions complémentaires :

Nota : pour une construction dans un lotissement, renseignez-vous auprès de votre lotisseur afin de déterminer si :

- le regard de comptage est à votre charge
- le regard de comptage est à la charge du lotisseur

◆ **Utilisation d'une autre alimentation :**

- Puits, forages
- Récupération des eaux de pluie
- Source

Rappel : Il est formellement interdit de connecter en direct le réseau d'eau potable de la CCPC avec un autre réseau d'eau sans un disconnecteur agréé, révisé tous les ans et déclaré au service des eaux.

NB : Je soussigné, pétitionnaire de la demande de branchement sur la commune de, lieudit, confirme l'implantation du ou des regards de branchement(s), en présence des services de la Collectivité.

En outre, je m'engage à supporter l'ensemble des frais liés au déplacement du ou des regards dans le cas d'une mauvaise implantation (absence de bornage, etc...).

BRANCHEMENTS ASSAINISSEMENT COLLECTIF
(uniquement en zonage d'assainissement collectif actuel ou futur)
BRANCHEMENT EAUX USEES

◆ Afin de nous permettre de mieux évaluer les éléments techniques de votre projet, merci de nous indiquer si vous possédez :

- un sous-sol

Autres précisions complémentaires :

Pour toute demande et afin d'éviter tout incident, l'altitude de vos rejets devra impérativement apparaître sur le plan masse.

Nota : pour une construction dans un lotissement, renseignez-vous auprès de votre lotisseur afin de déterminer si :

- la boîte de branchement à passage direct est à votre charge
 la boîte de branchement à passage direct est à la charge du lotisseur

BRANCHEMENT EAUX PLUVIALES

◆ Afin de nous permettre de mieux évaluer les éléments techniques de votre projet, merci de nous indiquer si vous possédez :

- un sous-sol

Autres précisions complémentaires :

Pour toute demande et afin d'éviter tout incident, l'altitude de vos rejets devra impérativement apparaître sur le plan masse.

Nota : pour une construction dans un lotissement, renseignez-vous auprès de votre lotisseur afin de déterminer si :

- la rétention des eaux pluviales est à votre charge
 la rétention des eaux pluviales est à la charge du lotisseur

Date :

Nom – Prénom :

Signature :